

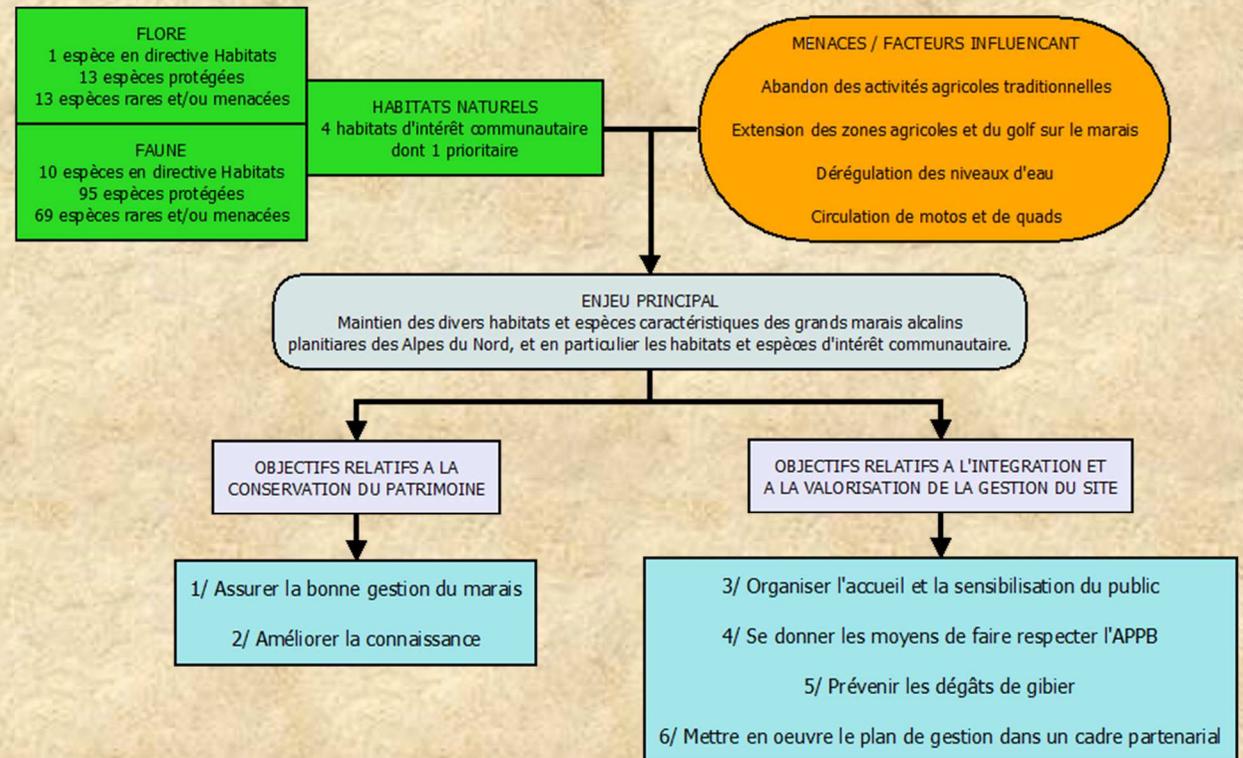
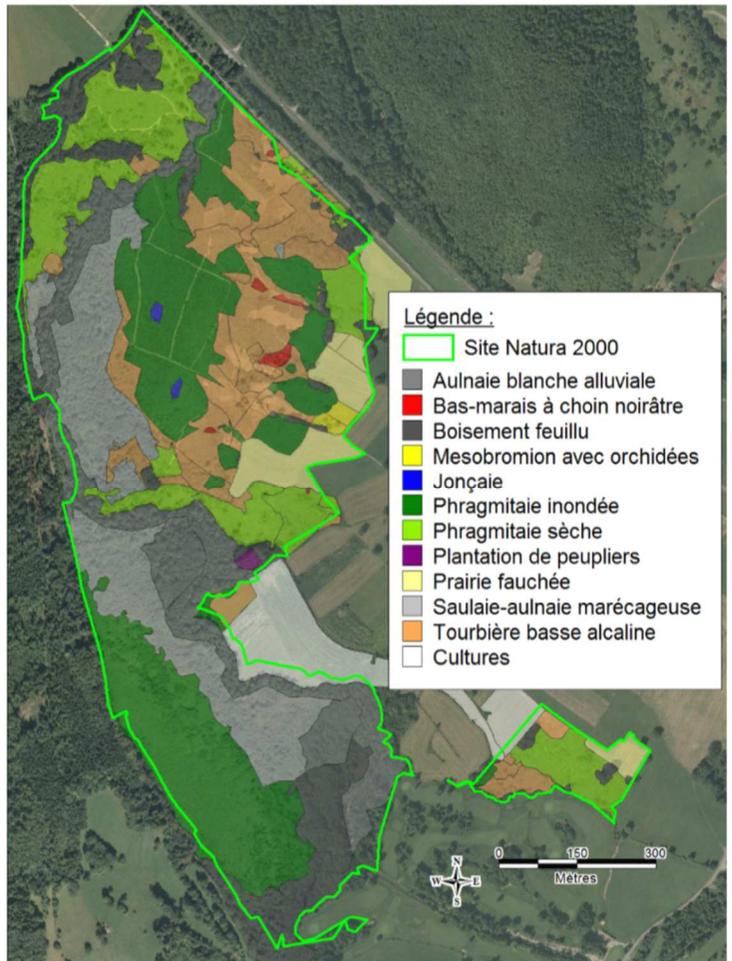
FICHE D'IDENTITE :

- Superficie : 77 ha
- Communes : Giez, Faverges, Doussard
- Altitude : 460 m

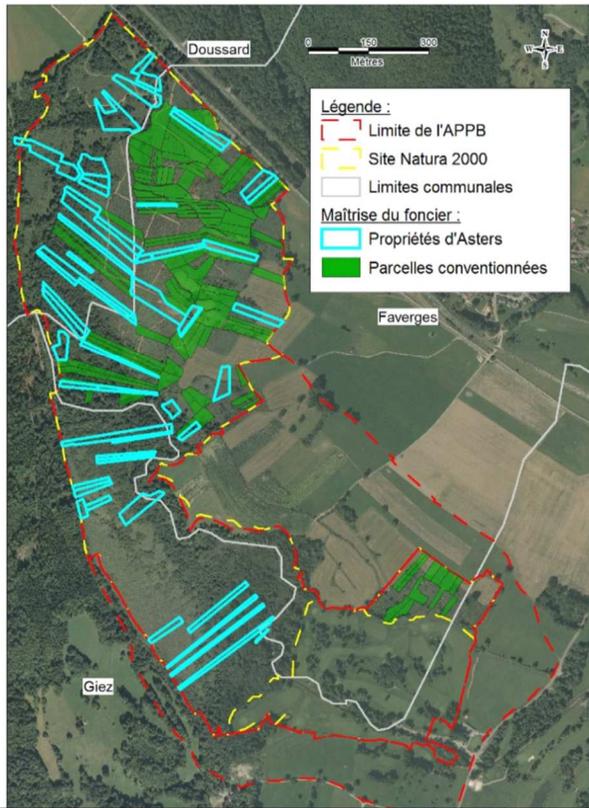
Arrêté Préfectoral de Protection de Biotope.
Site Natura 2000 « Cluse du lac d'Annecy ».
ZNIEFF type I.



Situé à une vingtaine de kilomètres au sud d'Annecy, ce marais est traversé par l'Eau morte, principal affluent du lac d'Annecy. Il est constitué d'une mosaïque de milieux : prairies à molinie, roselières terrestres, **tourbières basses alcalines, aulnaie blanche alluviale, rivière et écoulements**. Tous ces milieux sont autant d'habitats qui abritent une flore originale : **400 espèces** ont été recensées. Les intérêts du site sont multiples : paysager, fonctionnel, faunistique, floristique, géomorphologique et culturel.



Asters met en œuvre des actions de gestion de la végétation depuis 1999. Il apporte également un **appui technique et scientifique** au SILA pour la mise en œuvre du Document d'Objectifs du site Natura 2000.



Asters est **propriétaire de près de 10 hectares**, mais la signature de conventions d'usages avec différents propriétaires permet d'intervenir sur plus de **24 hectares**.

La gestion du marais intègre des actions telles que :

- **Restauration pluriannuelle** du bas-marais par broyage, puis **fauche tardive** par moitié chaque année. Les produits de fauche sont valorisés par une exploitation agricole.
- **Deux mares** ont été creusées pour améliorer les capacités d'accueil des amphibiens et des odonates
- Actions menées en **collaboration entre les chasseurs et les agriculteurs** pour limiter les dégâts causés par les sangliers aux prairies et cultures attenantes au marais.

Le site se distingue en matière d'accueil **d'orchidées rares et menacées**, ce qui lui confère une valeur remarquable. Le marais abrite notamment le **Liparis de Loesel**, espèce végétale d'intérêt communautaire. Il faut également souligner la présence de la **Linaigrette grêle**, l'une des plantes les plus rares du département. Une très belle station de **Rocamboule** est localisée à la marge de la zone du marais proprement dite.

354 espèces animales ont été recensées, dont sept espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire : le **Martin-pêcheur d'Europe**, la **Pie-grièche écorcheur** et le **Milan Noir**. On notera particulièrement la présence, aux abords de l'Eau Morte, du **Castor d'Europe**. Celui-ci a fait l'objet d'une réintroduction en 1972 plus en aval sur l'Eau Morte.

Les inventaires ont également permis d'identifier une trentaine d'odonates (= d'espèces de libellules) dont la présence assez exceptionnelle de l'**Agrion de Mercure**, espèce d'intérêt communautaire.



L'Inule helvétique trouve ici sa station la plus méridionale.



L'Agrion de Mercure est sensible à la qualité de l'eau, ce qui en fait un bon indicateur de la qualité du milieu.



La *Drosera à feuilles longues* affectionne les sols acides, humides et pauvres.



Le magnifique mais discret *Liparis de Loesel*.

Placé le long de la voie verte qui relie Annecy à Albertville, le marais de Giez, Faverges et Doussard est au cœur d'un **corridor biologique entre les massifs montagneux des Bornes et des Bauges**. Sa préservation à long terme est rendue possible par les acquisitions réalisées par Asters, qui sont complétées depuis 2004 par celles du Conservatoire du Littoral et de la Fondation pour les Habitats de la Faune Sauvage.

